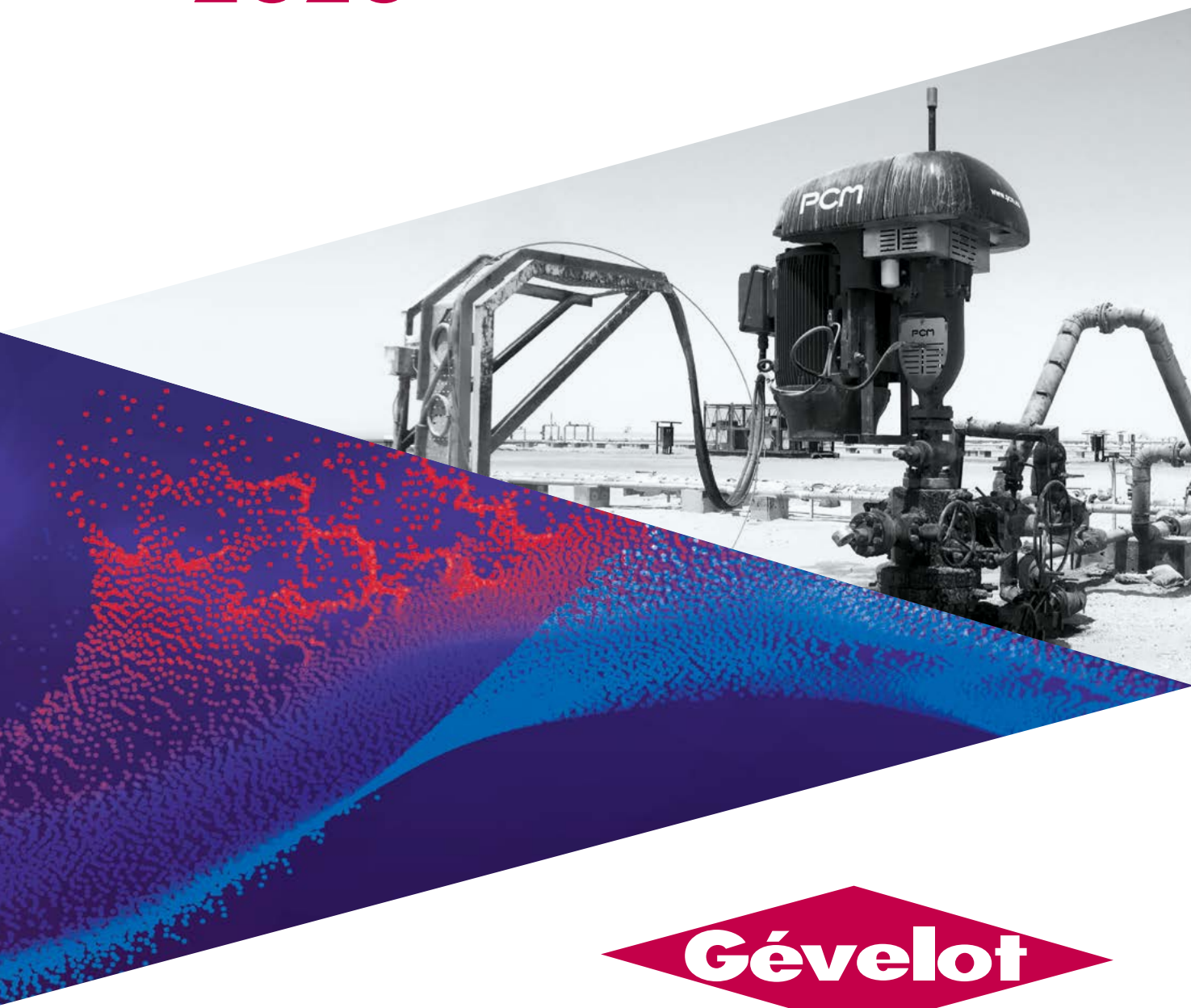

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2020



Gévelot

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION

LE GROUPE GÉVELOT	PAGE	5
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES	PAGE	6
- NOS RESSOURCES	PAGE	6
- NOTRE ACTIVITÉ	PAGE	6
- NOTRE CRÉATION DE VALEUR DURABLE	PAGE	7
NOS RESSOURCES	PAGE	8
NOTRE OFFRE	PAGE	10

2. ENJEUX RSE

NOTRE DÉMARCHE DE SÉLECTION DES RISQUES	PAGE	13
PÉRIMÈTRE ET MAÎTRISE DES RISQUES ET OBJECTIFS POUR LES RÉDUIRE	PAGE	13
- DOMAINE SOCIAL	PAGE	15
- DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	PAGE	24
- DOMAINE SOCIÉTAL	PAGE	26
- DOMAINE ÉTHIQUE ET CORRUPTION	PAGE	28

3. PERSPECTIVES

PAGE 33

4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PAGE 35

- RAPPORT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	PAGE	36
---	------	----



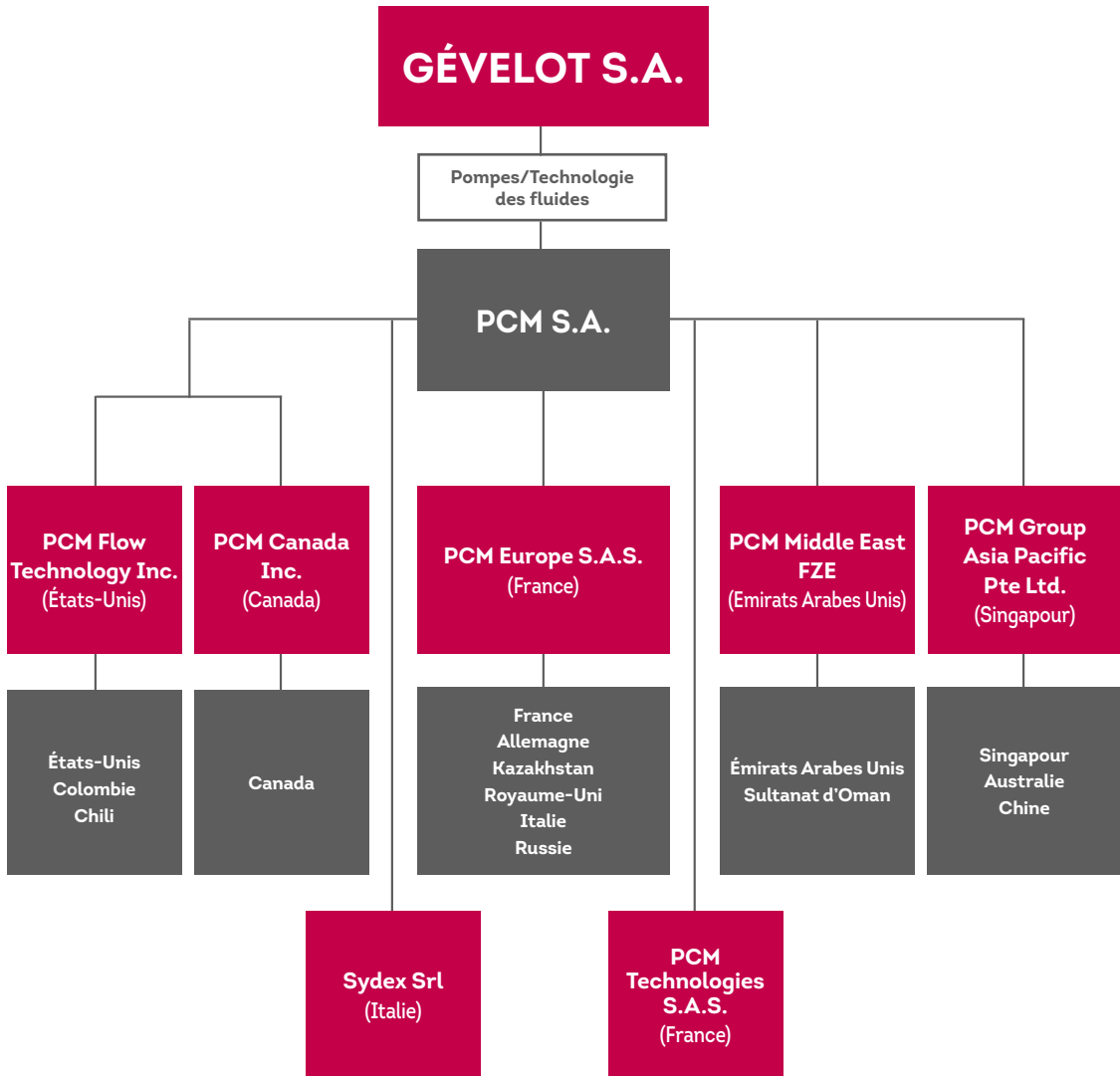
Gévelot



1. PRÉSENTATION

LE GROUPE GÉVELOT

Le Groupe Gévelot est constitué de Gévelot SA (holding) et essentiellement du secteur Pompes détenu au travers de sa filiale, PCM SA (holding du Groupe PCM).



NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

NOS RESSOURCES



Humaines

- **663** collaborateurs
- **40** nationalités
- 1 charte home office



Industrielles

- **5** sites industriels principaux (France, Canada, USA, Chine)
- **8** ateliers d'assemblage et services (Oman, UK et Australie)
- **+ de 35000 m²** de surface de fabrication, d'usinage et d'assemblage
- **30** entités réparties sur tous les continents



Intellectuelles

- Centre technologique (test des fluides, labo élastomères, métrologie)
- **22** personnes au sein du département R&D
- **43** brevets actifs
- 1 partenariat en R&D (privé/public)



Financières



- **2,4 M€** d'investissements

Sociétales

- 1 Code de déontologie
- 1 politique Achats
- 1 Responsable Conformité
- **+ de 400** Fournisseurs



Environnementales

- 1 politique QHSE
- Certifications **ISO 9001** tous les sites et **14001** (UK et Colombie)

NOTRE ACTIVITÉ

Notre vision

Rester fidèles à notre **esprit de pionnier**, être un **partenaire fiable** à la disposition de nos clients et fournir des solutions de traitement des fluides et des services innovants et rentables. Les valeurs du Groupe Gévelot guident toutes nos activités.

Nos valeurs

Faire partie du Groupe Gévelot, c'est s'investir au jour le jour pour la **RÉUSSITE DU CLIENT**. Le futur du Groupe dépend de collaborateurs talentueux, dynamiques et compétents qui partagent tous les valeurs du Groupe: **ENGAGEMENT, RESPECT** et **EXCELLENCE**.

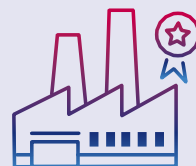
La stratégie

Le Groupe a déterminé une stratégie globale dans le but de satisfaire ses clients finaux et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de sa vision et de sa mission.

Les leviers qui faciliteront cette stratégie sont:



UNE PROXIMITÉ PARTOUT DANS LE MONDE



L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE



L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE



LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DES COLLABORATEURS ET LEUR SÉCURITÉ

Notre excellence Opérationnelle



- Organisation en **mode projet**
- Système de gestion par la **qualité et intégration verticale**
- **Expertise unique** en technologies et systèmes de pompes à déplacement positif

Notre mission

Notre mission est de fournir à nos clients les meilleures solutions techniques et services pour le traitement de leurs fluides complexes grâce à notre expertise unique en technologies et systèmes de **pompes à déplacement positif** pour le lavage, transfert, dosage, mixage et remplissage tant sur les marchés du **Oil & Gas** que de l'**Agroalimentaire** et de l'**Industrie**.



POMPE À DÉPLACEMENT POSITIF



OIL & GAS



AGRO-ALIMENTAIRE



INDUSTRIE

NOTRE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

Humaines

- 20 apprentis
- 64 % des collaborateurs formés



20
APPRENTIS



64%
COLLABORATEURS
FORMÉS

Financières

- **+ de 4700** clients
- **89 M€** de CA
- **2,8 M€** impôts et taxes versés en France et à l'étranger

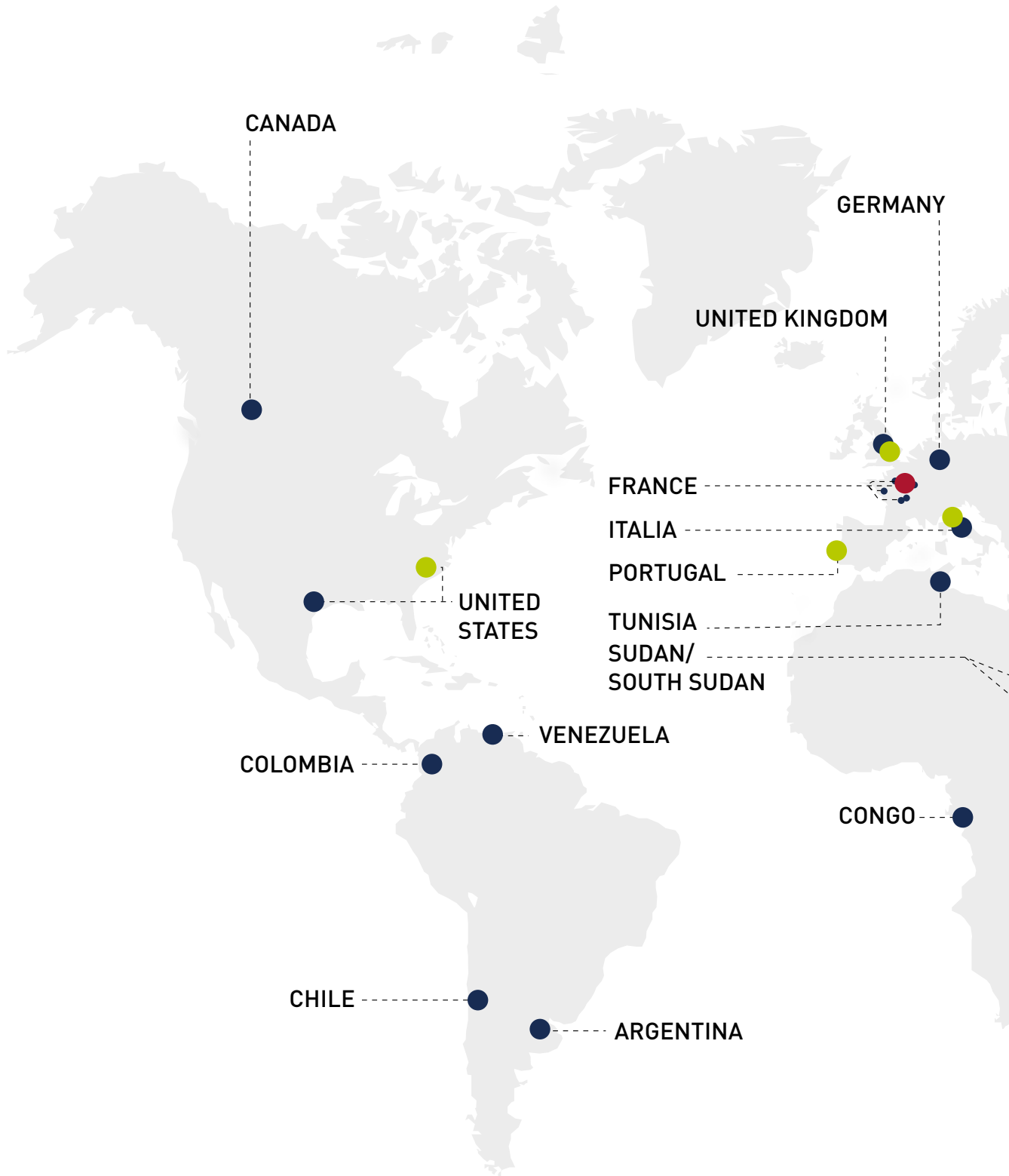
Sociales et sociétales

- Collaboration avec ESAT locaux
- 1 comité RSE par géopôle
- Dons de matériel informatique et pompes à des écoles
- 1 charte d'achats responsables
- **+ de 1600h** de formation santé sécurité

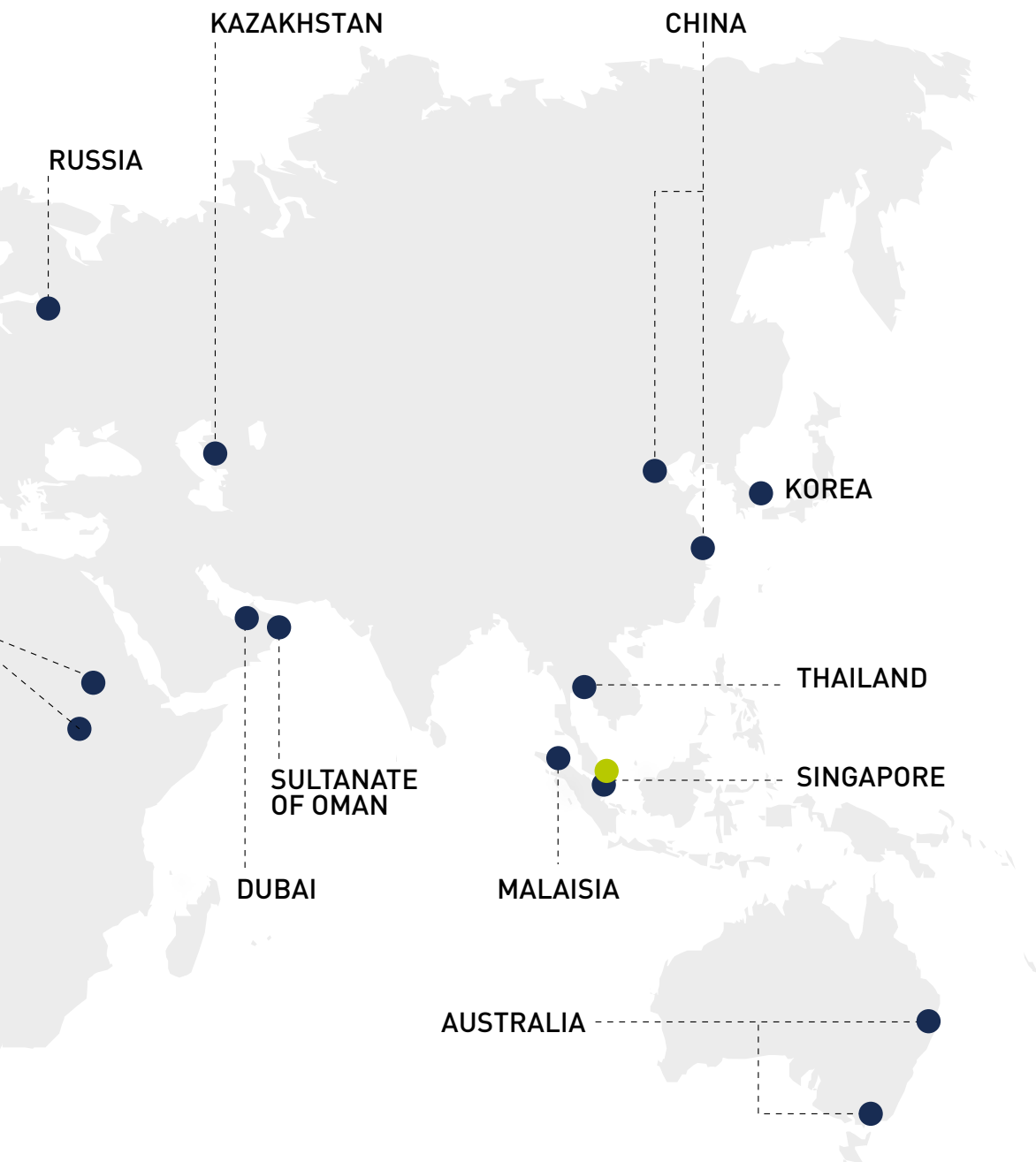
Environnementales

- Eco-conception
- **318 T** déchets industriels revalorisés
- Sensibilisation des salariés du Groupe aux éco-gestes

NOS RESSOURCES



” Le Groupe accompagne ses clients partout dans le monde ”



NOTRE OFFRE

Fondé en 1932, le Groupe PCM est aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de solutions et d'équipements de traitement des fluides dans le monde. Notre spécialité est de développer des solutions de pompage pour le transfert et le dosage de produits abrasifs, fragiles, visqueux, corrosifs, chauds et lourds.

Présent partout dans le monde, le Groupe propose, aux industriels du secteur agroalimentaire, industriel et pétrolier, une large gamme de produits comprenant des systèmes de transfert, de dosage, de mélange, de remplissage, des pompes à cavités progressives, des pompes péristaltiques ainsi que pour le secteur pétrolier, des pompes pour l'activation de puits et pour le transfert en surface.

Nos prestations de services comprennent l'ingénierie, l'installation, la maintenance, le co-développement, la consultation, la formation, la fourniture de pièces de rechange, les réparations et les mises aux normes ainsi que les tests, l'installation, l'optimisation du service.



PÉTROLE ET GAZ

PCM est l'un des principaux fournisseurs de systèmes Artificial Lift pour l'**industrie pétrolière en amont** et de services associés axés sur la **gestion de la performance** et de **pompes et systèmes API** pour l'industrie pétrolière, en amont et en aval, et propose des services associés (gestion de projets, ingénierie, maintenance sur site).

Notre mission est de comprendre avec précision les demandes et les attentes de nos clients, de leur fournir les **outils de contrôle les plus performants** et ce faisant, de leur offrir **la solution innovante** la mieux appropriée et la plus **rentable économiquement pour leur application**.





**AGROALIMENTAIRE,
COSMÉTIQUE
ET PHARMACEUTIQUE**



INDUSTRIE

PCM est spécialisé dans le transfert, le dosage, le mélange et le remplissage de fluides abrasifs, fragiles, visqueux et corrosifs. PCM optimise les processus industriels tout en veillant au respect des normes alimentaires les plus strictes.



PCM offre des solutions techniques polyvalentes, simples, robustes et faciles à entretenir, conçues pour s'adapter aux besoins futurs. Quels que soient les produits avec lesquels nos clients travaillent, peu importe qu'ils soient abrasifs, fragiles, visqueux, corrosifs, chauds ou lourds, ils nécessitent un traitement spécial.



Gévelot



2. ENJEUX RSE

NOTRE DÉMARCHE DE SÉLECTION DES RISQUES



9 CONTRIBUTEURS



39 THÉMATIQUES



9 PRIORITÉS

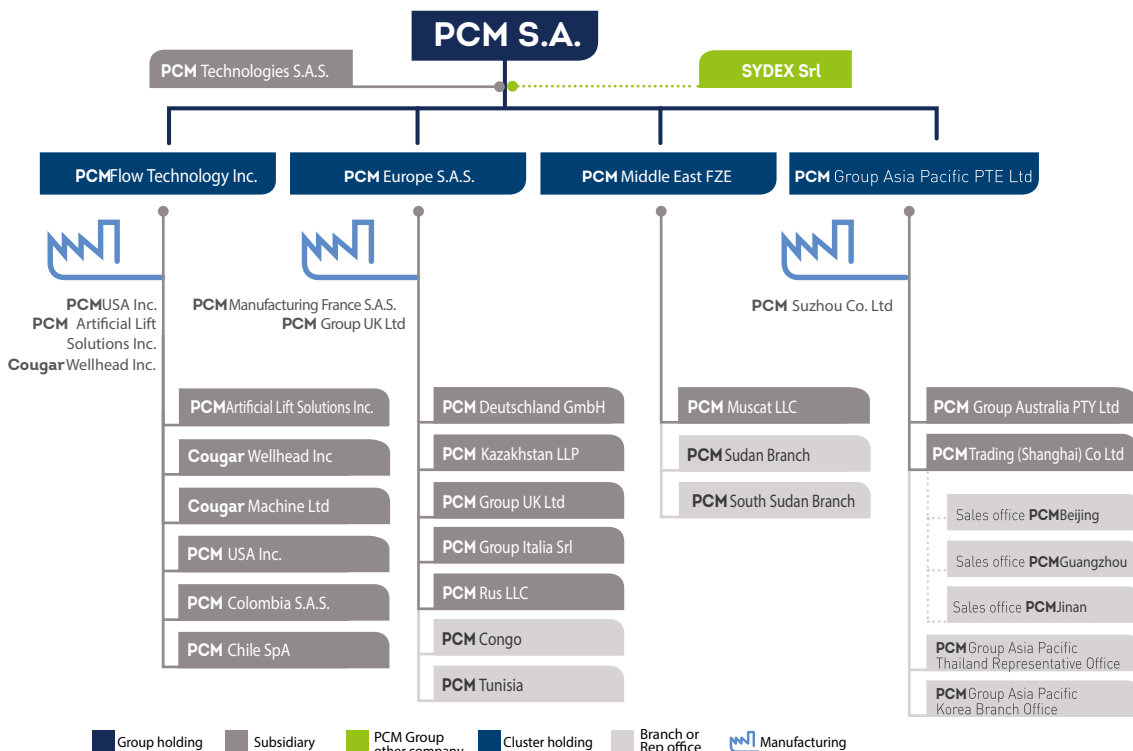
Depuis l'été 2020, un groupe de travail s'est constitué afin d'identifier les risques RSE.

Ainsi, 9 contributeurs ont étudié ensemble les 14 thématiques citées dans le décret d'application de l'ordonnance transposant la directive européenne, analysé les risques liés également à nos relations d'affaires, à notre activité.

De cette étude sont ressortis le périmètre de la Déclaration de performance extra financière le plus pertinent et représentatif du Groupe, ainsi qu'une liste de nos enjeux dans les domaines social, environnemental, sociétal, éthique et corruption.

PÉRIMÈTRE ET MAÎTRISE DES RISQUES

Gévelot SA n'ayant qu'une activité de holding, la présente Déclaration de Performance extra financière du Groupe Gévelot est donc établie sur l'activité 2020 du Groupe PCM, notre unique secteur d'activités.



Le périmètre retenu pour l'élaboration de la Déclaration de performance extra financière pour l'année 2020 est :

- La France (PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS),
- L'Italie (PCM Group Italia Srl),
- L'Allemagne (PCM Deutschland GmbH),
- Le Royaume-Uni (PCM Group UK Ltd),
- La Chine (PCM Suzhou et PCM Trading Shanghai),
- Les USA (PCM USA Inc),
- Le Canada (PCM ALS, Cougar Wellhead et Cougar Machine).

Cet échantillon représente 78,4% de l'effectif total du Groupe Gévelot, et près de 72 % du Chiffre d'Affaires consolidé.

En termes d'implantation industrielle, les bâtiments administratifs et de production des entités du périmètre DPEF représentent plus de 85 % de la surface industrielle totale du Groupe.

L'entreprise a procédé conformément aux articles: L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Les principaux risques identifiés au regard des thématiques classées précédemment selon les grands chapitres et en adéquation avec les 17 Objectifs Développement Durable de l'ONU sont présentés ci-dessous :

Domaine Social

- Garantir l'application de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité pour un objectif zéro accident
- Renforcer l'attractivité pour recruter des talents
- Maintenir la qualité du dialogue social
- Garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les prérequis de leurs métiers
- Développer la responsabilité sociale de l'entreprise

Domaine environnemental

- Réduire l'impact environnemental en optimisant la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco responsables en veillant à appliquer la réglementation
 - Elargir le champ de certification ISO du Groupe
 - Développer la conception de pompes éco-conçues
 - Valoriser, recycler nos déchets
 - Favoriser une alimentation responsable, équitable et durable

Domaine sociétal

- Garantir la bonne pratique des achats responsables
 - Déployer la démarche d'achats responsables
 - Défendre une éthique des affaires

Domaine éthique et corruption

- Prévenir et lutter contre la corruption
 - Garantir la Conformité
 - Sensibiliser à travers le Code de déontologie
 - Protéger les données
 - Prévenir du délit d'initié
- Lutter contre l'évasion fiscale et la corruption

Il est noté que les thématiques « *conséquences sur le changement climatique* » et « *lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable* » ne concernent pas le Groupe Gévelot au regard de ses activités.



Domaine Social

GARANTIR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ POUR UN OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT

Enjeu

Safety First. C'est l'objectif n°1 du Groupe qui, depuis les 6 dernières années, s'est amélioré de 71 % en 2020, et est en constante amélioration en passant de 24 accidents en 2014 à 9 en 2018, 7 accidents en 2019 et 2 en 2020.

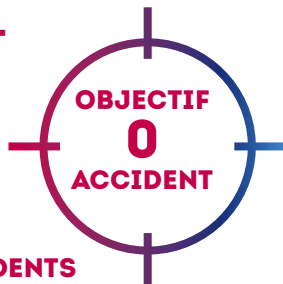
Le progrès est réel et la tendance à l'amélioration continue mais la vigilance est de mise au quotidien pour atteindre l'objectif ZERO accident en 2022.

« Nous allons continuer à croître et à apporter une contribution positive à la société par la réalisation de projets et de produits de qualité en toute sécurité (...) Notre système de management QHSE est un facteur clé de succès pour PCM. À ce titre, l'engagement de chacun est essentiel. » Mario Martignoni, PDG de Gévelot; extrait de notre Politique QHSE Groupe.

Aussi, PCM mobilise et dédie des ressources matérielles et humaines pour que la sécurité soit au-delà de la priorité managériale, une vraie valeur pour chaque salarié.

L'implication de la direction, la formation, les investissements techniques, la culture d'entreprise sont autant de preuves d'engagement pour atteindre l'objectif fixé.

SAFETY FIRST OBJECTIF N°1 DU GROUPE



0 ACCIDENT
EN 2022

Les actions mises en œuvre

■ L'implication de la direction

Elle se traduit dans les faits par une participation active et mensuelle aux inspections HSE; ces inspections consistent à vérifier que les consignes de sécurité (issues de secours dégagées, accès aux extincteurs...) et environnementales (produits chimiques sur rétention, le tri sélectif...) sont comprises et respectées.

La direction est également partie prenante dans la validation et diffusion des principales règles sécurité.

La politique

La politique QHSE du Groupe évolue en 2021 pour tenir compte des contraintes de la crise sanitaire de la Covid-19. Cette politique s'articule désormais autour de 6 objectifs dont le premier est univoque: SAFETY FIRST. Plus qu'un slogan, « SAFETY FIRST » est l'expression de la volonté du Groupe d'assurer de la façon la plus efficace qui soit la sécurité de l'ensemble des salariés PCM.

Les revues de direction rappellent enfin les divers accidents survenus dans l'année écoulée et permettent une validation des mesures correctives et préventives adaptées. La crise sanitaire de la Covid-19 survenue en 2020 a été prise en charge dès janvier par la Direction Générale en constituant, animant et confiant le pilotage des opérations à une cellule de crise et en nommant un référent Covid pour l'ensemble du Groupe.

■ **La formation**

PCM s'engage à améliorer la culture sécurité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en mettant à disposition des modules de formation e-learning HSE (ou formation en ligne), en dispensant des formations dédiées au poste occupé (pontier élingueur, habilitation électrique, gestes et postures...).

La volonté de cadrer la démarche engagée se concrétise par la formation au système normatif ISO 45001 pour lequel le Groupe prépare sa certification.

Pour répondre aux contraintes de la crise sanitaire subie, PCM a formé en 2020 ses collaborateurs aux mesures barrières indispensables: port du masque, lavage des mains, désinfection des postes.

■ **Les investissements techniques**

PCM donne les moyens à ses collaborateurs de travailler en sécurité grâce aux équipements (Equipement de Protection Individuelle), au matériel (système de suggestions, boîte à idées) et aux innovations (nouvelles machines à Commande Numérique).

Un budget significatif a été débloqué en 2020 pour doter l'ensemble des collaborateurs de PCM d'équipements individuels et collectifs contre la Covid-19: masques, gel hydroalcoolique, produit virucide, écrans de protection, visières, combinaisons...

■ **La culture d'entreprise et la communication**

Afin que la sécurité soit perçue comme une valeur et non pas comme une contrainte, PCM organise depuis 2017 des événements dédiés à la sécurité. L'objectif est de sensibiliser chaque participant volontaire à une thématique spécifique tel que par

exemple, la sécurité routière, l'échauffement avant la prise de poste, l'ergonomie des postes de travail, les risques liés aux opérations de soudage, et plus récemment les mesures barrières, de l'hygiène des mains et du bon port des masques.

Un site intranet est également disponible pour communiquer largement et régulièrement sur les projets clés liés à chaque objectif et sur les résultats atteints.

L'année 2020 a été marquée par l'animation mensuelle de sessions de communication et d'explication entre chaque région du Groupe, ce, pour l'ensemble des incidents sécurité et quelle que soit la gravité (accidents avec ou sans arrêt, mais aussi les situations dangereuses détectées et les soins infirmerie dispensés). Cette prise de conscience a pour objectif de partager chaque risque et de les éradiquer.

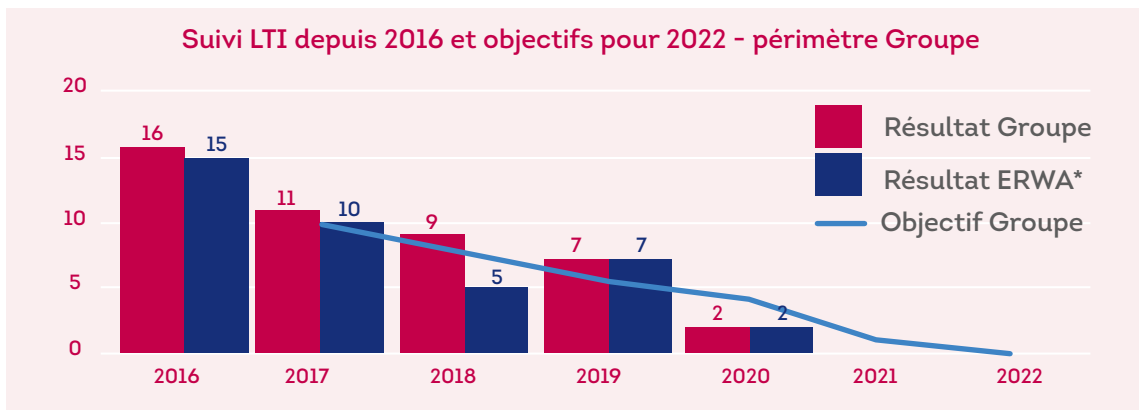
A noter par ailleurs, une volonté de travail collaboratif avec le personnel de production afin d'optimiser les postes de travail afin de limiter les mauvaises postures et réduire l'apparition de futurs TMS (Troubles Musculo Squelettiques).

Enfin, comme la sécurité est l'affaire de toutes et tous, la performance individuelle et collective est évaluée annuellement en tenant compte des résultats sécurité atteints.

■ **Les résultats et KPI**

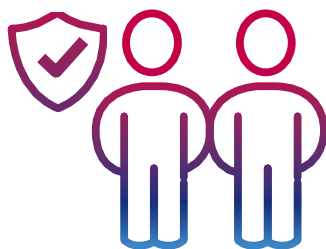
■ **KPI:**

LTI (Lost Time Incident): 2 accidents observés en 2020 au niveau Groupe; une réduction de 71 % des LTI (Lost Time Incidents ou Accident de Travail avec Arrêt) est à noter depuis 2019, en témoigne le graphe ci-après:



*ERWA: Europe et Afrique de l'Ouest

NOMBRE DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ:



±290 PERSONNES EN 2020

+180 /2019

Tf: 3,8 en ERWA. Le taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, accidents survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail) confirme une amélioration significative, Tf de 18,5 en 2017, Tf de 9,65 en 2018 contre 11,91 en 2019. Cette amélioration est la conséquence logique de la réduction en volume du nombre d'accidents enregistrés.

Tg: 0,02 (taux de gravité qui représente le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées) contre 0,46 en 2019, 0,37 en 2018, 0,29 en 2017. L'indicateur est sans comparaison avec les années précédentes en très nette amélioration compte tenu de la gravité des accidents survenus. Il y a eu non seulement moins d'accidents en nombre mais la gravité des soins médicaux impliquait des nombres de jours d'arrêt de travail plus courts.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ POUR RECRUTER DES TALENTS

Enjeu

Le Groupe s'engage à être, vis-à-vis de ses collaborateurs, un employeur responsable dans toutes ses activités, dans le but de favoriser l'engagement et la créativité qui sont des éléments essentiels de sa réussite.

Pour promouvoir l'attractivité du secteur et participer à la formation des futurs collaborateurs du Groupe, un effort particulier sur l'alternance a été engagé depuis plusieurs années.

Par ailleurs, depuis 2019, le Groupe a décidé de s'engager pour renforcer la mixité en participant à des actions visant à promouvoir l'industrie auprès de diverses populations d'élèves. En effet, comme dans l'ensemble du secteur industriel, les femmes s'orientant sur des métiers techniques représentent encore un faible pourcentage des candidatures et donc des effectifs.

La politique

Le Groupe favorise un relationnel entre collègues fondé sur la courtoisie, la considération, la reconnaissance et la discrétion.

Le Groupe met en œuvre une politique volontariste pour l'accueil des jeunes en

alternance sur l'ensemble des métiers de l'entreprise et à tous les niveaux de formation, du **CAP au master**.

Afin d'accroître la mixité dans le Groupe, et de participer à l'attractivité du secteur industriel, Gévelot a décidé d'adhérer à l'association « *Elles Bougent* » qui promeut auprès de collégiennes et lycéennes les métiers de l'industrie.

Les actions mises en œuvre

■ Les relations entre entités du Groupe

Gévelot veille à ce que les relations au sein de ses entités s'opèrent dans la transparence et l'équilibre.

Le Groupe s'assure en particulier que les entités se transmettent des informations exactes et sincères, et que lorsqu'elles sont amenées à avoir entre elles des relations d'affaires, elles observent avec la même vigilance la loyauté qui est due aux clients, fournisseurs ou partenaires extérieurs.

Dans l'intérêt du Groupe, elles mettent en place toute mesure permettant de prévenir les litiges. Dans le cas où un litige n'aurait pas pu être évité, une solution juste est

recherchée dans l'intérêt supérieur du Groupe, chacun étant animé par un esprit de conciliation, de transparence et de bonne foi.

■ Les conditions de travail

Le Groupe Gévelot est particulièrement attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs.

Il s'engage à respecter les règles légales en vigueur en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et à prendre toutes les précautions raisonnables pour maintenir un environnement de travail sûr et sain pour chacun. Ainsi, en cas de risque exposant la vie et la santé, il reconnaît l'intérêt du droit de retrait lorsque celui-ci est mis en œuvre en conformité avec la législation.

Le Groupe s'efforce aussi de réduire les risques sanitaires et professionnels. Il veille à maintenir un niveau d'information suffisant pour que chacun puisse remplir ses missions, et à garantir l'existence et le bon fonctionnement d'un dialogue social pour traiter localement de ces sujets.

De son côté, chaque collaborateur doit veiller à ce que ses actes n'entraînent aucun risque pour lui-même ou pour les autres et signaler à sa hiérarchie tout comportement, installation ou risque potentiel pouvant compromettre la sécurité de son environnement de travail, ainsi que tout accident ou incident, même mineur dont il pourrait avoir connaissance.

Afin de favoriser la mobilité et le développement de ses équipes, le Groupe diffuse largement ses annonces en priorité en interne puis en externe et veille à apporter un suivi qualitatif aux parcours des candidats. De nouvelles actions ont également été mises en place pour rendre l'entreprise plus attractive et visible auprès des candidats :

- Utilisation de nouveaux supports de diffusion des annonces sur LinkedIn notamment,
- Mise en place de fiches métiers pour communiquer sur les salons auprès des étudiants,
- Création de vidéos métiers diffusées en interne et en externe,

- Adhésion à l'association « *Elles bougent* » qui vise à susciter des vocations féminines pour les métiers industriels,
- Intervention des collaborateurs du Groupe dans les écoles et les universités.

Les critères de non-discrimination sont respectés et tous les postes, sauf contraintes particulières, sont ouverts aux travailleurs handicapés.

La procédure d'accueil a été entièrement revue afin d'améliorer et d'accélérer la phase d'intégration des nouveaux collaborateurs. Un système de parrainage interne a été notamment créé afin que chaque nouvel employé puisse apprendre les codes formels et informels de l'entreprise. Ce parrain est présent dès le premier jour et accompagne le nouvel embauché dans son intégration.

Une politique très volontariste sur l'apprentissage a été mise en place, et nous a permis d'accueillir chaque année de nouveaux alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) concernant l'ensemble des métiers de l'entreprise : fonctions techniques, administratives et commerciales. Malgré le contexte sanitaire très difficile en 2020, les alternants ont pu continuer leur mission en télétravail, se voyant attribuer des ordinateurs portables ou des solutions informatiques nomades, leur permettant de se connecter à distance pour travailler sur leurs projets professionnels et leurs missions et suivre leurs cours à distance.

L'implication du Groupe dans l'éducation des jeunes n'est pas uniquement visible au travers de la formation et de l'apprentissage mais également dans la promotion de la diversité dès le plus jeune âge. En 2020, le Groupe a participé au challenge Innovatech, grâce à l'intervention de trois marraines du Groupe qui ont accompagné des étudiantes dans leurs projets. L'un des projets a obtenu le prix Coup de Cœur du jury grâce à son innovation sur le recyclage des eaux d'habitation privée. PCM a également participé au forum « *Sciences de l'ingénieur au féminin* » qui consiste à présenter les métiers de l'ingénieur auprès des lycéennes.

Le Groupe continue à travailler sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en développant ses relations avec les organismes spécialisés. La crise sanitaire en 2020 a malheureusement réduit drastiquement nos possibilités de participer à des actions phare.

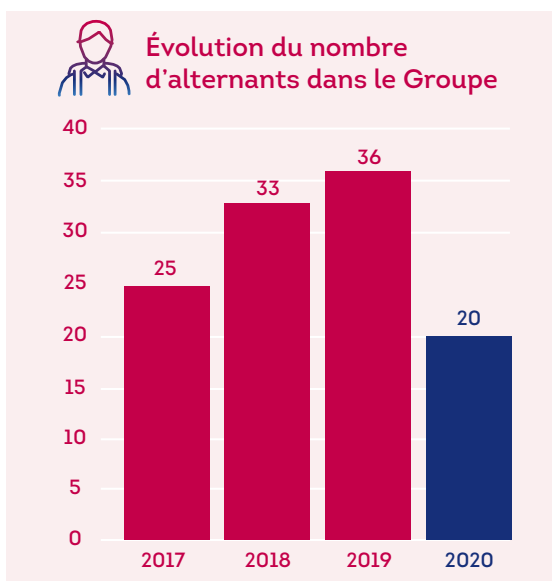
Les résultats

Les contraintes sanitaires de la crise sanitaire vécue en 2020 ont diminué nos possibilités d'accueillir des alternants tout au long de l'année ou de trouver des projets à mener. À fin décembre 2020, nous totalisons 20 collaborateurs en alternance dans le Groupe en 2020, contre 36 en 2019.

KPI

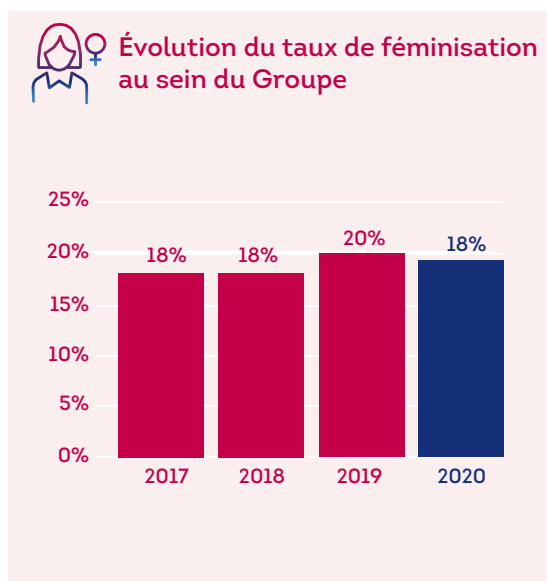
Le taux de féminisation en 2020 est de 18 % contre 20 % en 2019 et 18 % en 2018 et 2017. Cette légère diminution s'explique essentiellement par l'intégration courant 2020 d'une activité traditionnellement occupée par des hommes.

Les résultats



20 COLLABORATEURS EN ALTERNANCE DANS LE GROUPE EN 2020

KPI



18 % TAUX DE FÉMINISATION EN 2020

MAINTENIR LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Enjeu

Attachés à la cohésion sociale et à la stabilité, notamment en période de transformation de notre organisation, nous portons une attention accrue à la qualité du dialogue social avec les instances de représentation des salariés ainsi qu'au respect des diversités et du principe d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

2020 étant une année où la qualité du dialogue social participait à une bonne appréhension de la situation sanitaire, nous avons veillé à impliquer davantage encore nos partenaires sociaux et nos salariés à chaque étape de gestion de la Covid. Les partenaires sociaux ont participé et ont été informés des protocoles mis en place sur chacun de nos sites. Une enquête a été réalisée pour avoir un retour sur l'état d'esprit de nos salariés face à la crise sanitaire et les obligations qui en ont découlé de travailler différemment. Les remarques et suggestions d'amélioration ainsi récoltées ont permis de développer des protocoles encore plus adaptés à notre Groupe.

La politique

Les salariés du Groupe et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges constructifs avec le management. Ainsi, dans la plupart des sociétés du Groupe, existent des représentants des salariés majoritairement élus. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains se retrouvent tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou encore l'égalité des chances.

La politique de dialogue social au sein du Groupe s'inscrit notamment en cohérence avec l'une des trois valeurs principales du Groupe, à savoir le « respect ». Dans ce cadre, nous accordons une importance particulière au maintien d'un dialogue social de qualité en toutes circonstances, et notamment en abordant toute négociation avec les représentants du personnel dans une logique de recherche du meilleur compromis pour chacun.

Les actions mises en œuvre

Notre Groupe a mis en place plusieurs dispositifs qui vont bien souvent au-delà de ses obligations légales et qui concourent au dialogue social et à la satisfaction des salariés, parmi lesquels :

- 3 accords d'intéressement en vigueur,
- 1 Accord sur le télétravail signé en 2020,
- Participation à la « Semaine du Handicap »,
- 1 accord en vigueur sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes; calcul de l'index égalité femmes et hommes et actions d'amélioration identifiées,
- 1 charte sur le droit à la déconnexion,
- 5 accords salaires signés en 2020,
- 1 accord signé sur le don de RTT,
- Désignation de plusieurs référents harcèlements sexuels et agissements sexistes,
- Mise en place d'une cellule gestion de la Covid dirigée par un référent Covid.



Les résultats et KPI



9

**ACCORDS SIGNÉS
EN 2020**

GARANTIR L'ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES DE NOS COLLABORATEURS ET LES PRÉ-REQUIS DE LEURS MÉTIERS

Enjeu

Les innovations technologiques, la robotisation, ou la numérisation sont toutes des causes de la révolution que vit aujourd'hui l'industrie. Gévelot doit s'adapter et s'engager dans cette révolution qui modifie en profondeur les métiers, l'organisation de la production et du travail mais aussi et surtout les compétences des salariés.

La place du salarié dans cette transformation est centrale. Il est donc essentiel d'anticiper et de comprendre ses impacts sur leurs compétences et les pistes possibles pour les accompagner au mieux dans ces changements organisationnels.

La politique

La formation est au cœur de notre politique de Ressources Humaines. Il s'agit notamment d'anticiper les évolutions au sein de chaque métier, de piloter la montée en compétences des collaborateurs et d'assurer le maintien de leur employabilité, d'identifier les besoins d'expertise ou encore de garantir un référentiel mondial et commun des fonctions du Groupe au travers.

L'objectif de notre Groupe est de continuer à former nos employés pour maintenir et développer leurs compétences afin de répondre aux exigences de leur métier.

Les actions mises en œuvre

Les actions du Groupe en matière de formation se déclinent autour de cinq grands enjeux :

- **Partager** les fondamentaux de la culture Groupe quel que soit le lieu dans lequel les collaborateurs travaillent,
- **Renforcer** les compétences clés dans tous les métiers du Groupe,
- **Accompagner** les salariés pour développer la diversité culturelle de notre Groupe au moyen de formations linguistique et interculturelles,
- **Accompagner** les collaborateurs du Groupe dans la compréhension, l'implémentation et l'apprentissage des nouvelles technologies,

- **Supporter** la stratégie du Groupe sur la sécurité pour atteindre notre objectif de Zéro accident.

L'effort du Groupe en matière de formation est resté soutenu en 2020, avec sur le périmètre concerné plus de 5800 heures de formation, soit en moyenne quasiment deux jours de formation par personne.

En 2020, nous avons continué à implémenter l'outil digital acquis en 2016, avec la création d'un catalogue de formations en ligne. Les salariés peuvent le consulter et faire leurs demandes de formation, que ce soit des formations e-learning, ou présentielles. Le manager et le service Ressources Humaines approuvent ou non la demande de formation sur l'outil digital, le salarié est informé directement de la décision.

De plus, l'outil permet de réaliser des tests d'évaluation de fin de formation. À la fin de chaque e-learning, le questionnaire validant l'acquisition des compétences est mis à jour directement dans l'outil. En 2020, nous comptabilisons 79 questionnaires en ligne, nous permettant d'évaluer les connaissances de nos salariés à chaud ou à froid.

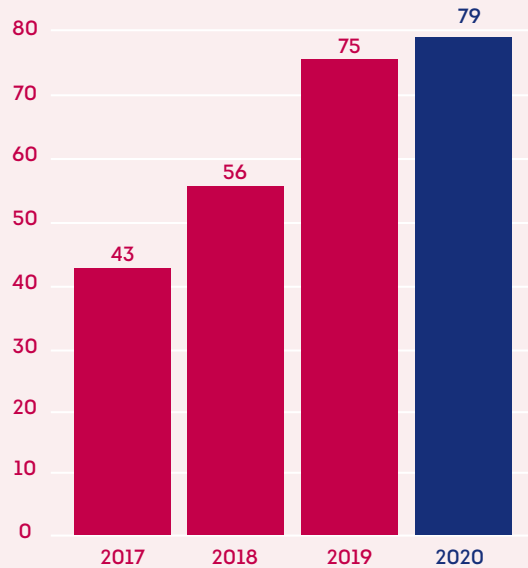
Les résultats et KPI



79
E-LEARNING À DISPOSITION
AU 31/12/2020



Évolution du nombre de e-learnings au sein du Groupe Gévelot



KPI



+5 %

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE E-LEARNINGS DISPONIBLES
AU CATALOGUE DE FORMATIONS ENTRE 2019 ET 2020**

DEVELOPPER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Enjeu

Une de nos plus grandes forces est la diversité de notre main-d'œuvre, avec des hommes et des femmes de nombreuses nationalités et origines qui travaillent ensemble et partagent des objectifs communs.

La politique

Notre démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) s'inscrit dans les valeurs de respect, d'excellence et d'engagement de notre entreprise.

Nous voulons ancrer une forte culture au sein du Groupe PCM en respectant les normes les plus élevées et dont les employés peuvent être fiers. Sur la base de nos valeurs, PCM met en œuvre une démarche de responsabilité sociale qui soutient une sélection de projets sociaux, culturels, sportifs ou humanitaires dans les régions et les environnements sociaux dans lesquels vivent nos employés. Notre

démarche RSE s'inscrit dans les axes stratégiques du Groupe.

Les actions mises en œuvre

PCM a mis en place des comités RSE dans l'ensemble du Groupe. Ces comités sont basés sur le volontariat des collaborateurs et sont dotés d'un budget propre. Les décisions sont prises au sein de ces comités en autonomie.

En 2020, **8 actions** ont été mises en œuvre au sein du Groupe. Certaines actions initialement programmées n'ont pas pu avoir lieu compte tenu de l'annulation des événements liée à la crise de la Covid-19 (courses, dons de chaussures). Un projet important a également été étudié pour la France avec un projet d'organisation d'événements lors de la semaine de la RSE début Juin 2020. Ce projet n'a pu être mené à bien en raison du contexte sanitaire.

Sur le périmètre concerné (France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Chine, Canada, Usa), 8 actions majeures ont été menées :

En lien avec l'axe 1 « Environnement » du programme RSE :

- Partenariat avec l'association Cœur de forêt qui œuvre depuis plus de 10 ans pour la protection et la valorisation des forêts et des hommes (France),
- Distribution de mug réutilisable pour réduire la consommation de gobelets plastiques (France),
- Réalisation d'une newsletter RSE pour sensibiliser à la protection de l'environnement (France).

En lien avec l'axe 2 « Personnes et sociétés » du programme RSE :

- Don de matériel PCM Delasco™ (pompes péristaltiques) à une école partenaire pour les BTS design industriel (France),
- Don de matériel informatique à une école (France),
- Participation à la course Odyseea (lutte contre le cancer du sein) (France),
- Partenariat avec l'association Mécen'Elite Anjou qui soutient 3 sportifs paralympiques pour leur participation aux JO paralympiques de Tokyo en 2020 et Paris en 2024 (France),

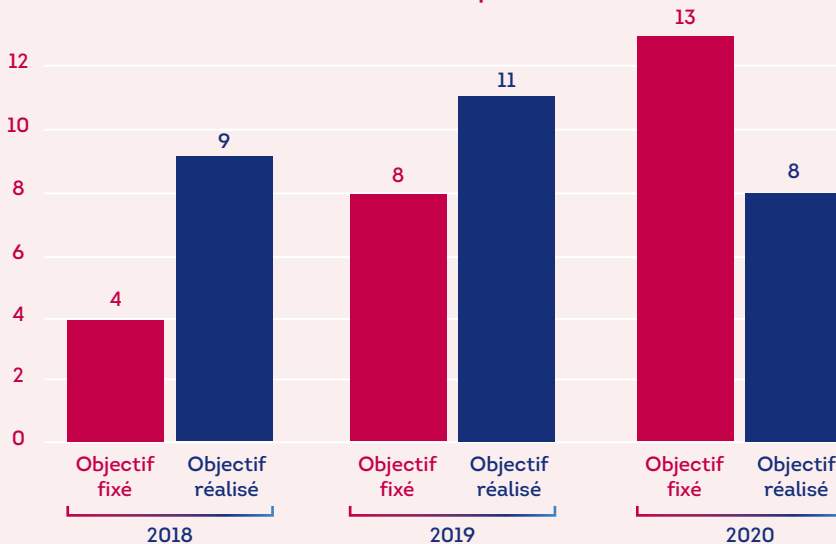
- Don de masques à une association d'aide à domicile durant la crise de la Covid-19 (France).

Les résultats et KPI

L'objectif fixé pour 2020 était de 13 au niveau Groupe pour un nombre d'actions réalisées de 8 sur le périmètre concerné. Comme indiqué précédemment, certaines actions initialement programmées n'ont pas pu avoir lieu compte tenu de l'annulation des événements liée à la crise de la Covid-19.



Évolution des actions du Comité RSE Groupe



KPI



-27 %

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ACCOMPLIS
PAR LE COMITÉ RSE GROUPE ENTRE 2019 ET 2020**



Domaine environnemental

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, EN OPTIMISANT LA GESTION DES DÉCHETS ET EN FAVORISANT LES INITIATIVES ÉCO-RESPONSABLES EN VEILLANT À APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION

Enjeu

Dans le cadre de ses opérations et activités, le Groupe PCM a à cœur de créer des produits et de fournir des services de manière durable et responsable sur le plan de l'environnement afin de préserver et protéger les ressources naturelles de la planète: éco conception, politique achats RSE, recyclage et valorisation des déchets.

La politique QHSE et système de management PCM entend être reconnu comme un leader QHSE de l'industrie pétrolière, du secteur agroalimentaire et industriel.

Le cœur de notre activité est la satisfaction de nos clients, la santé et la sécurité de nos employés et la protection des milieux naturels dans lesquels nous opérons.

PCM est engagé dans une politique Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement en conformité avec les normes internationales ISO. Déjà certifié ISO 9001 sur l'ensemble de ses sites de fabrication, l'ambition de PCM est de mettre en place les mesures afin de se conformer à la norme ISO 45001 également d'ici 2022. PCM promeut par ailleurs une sensibilisation aux systèmes normatifs ISO14001 et ISO50001.

Nous favorisons une culture d'amélioration continue grâce à une communication, une évaluation et une analyse environnementale disponible et mise à jour régulièrement.

Nous veillons au respect de l'ensemble des lois et codes en matière d'environnement.

Nous promovons notre établissement classé au titre de la protection de l'environnement (ICPE) en tant que référence en matière de bonnes pratiques (arrêté préfectoral) vis-à-vis des autres sites industriels.

Nous nous efforçons d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants.

Les actions mises en œuvre

■ Pour réduire l'impact environnemental en optimisant la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco-responsables, PCM conçoit, et développe des pompes éco-conçues qui nécessitent moins de pièces de échange de par leur durée de vie plus longue.

Une pompe éco-conçue nécessite également moins de matières premières pour la fabrication. Etant plus légère, plus compacte, elle nécessite moins d'énergie.

PCM développe aussi avec plusieurs prestataires des flux de recyclage et de valorisation de ses déchets. Par exemple, pour les DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques), PCM a souscrit à un éco-organisme pour assurer leur gestion. Le choix de nos prestataires pour les déchets dangereux et banals (DID, DIB) tient compte de leur localisation géographique et des moyens dont ils disposent pour valoriser/recycler nos déchets.

Dans la perspective d'optimiser la gestion de nos déchets les actions suivantes ont été engagées:

- Développer des démarches éco responsables avec nos fournisseurs pour réduire au strict minimum les plastiques et cartons dans les emballages,
- Des opérations de sensibilisation du personnel PCM à utiliser modérément les absorbants,
- Des contrôles d'acidité des eaux nécessaires à nos essais pour ainsi éviter leur traitement en tant que déchets,
- Un accord a été signé pour s'assurer que nos effluents industriels respectent les exigences des stations d'épuration. (MES (Matières en Suspension), concentrations de certaines substances chimiques, pH, température...),
- Réduire nos quantités d'huile soluble par une rétention plus imperméable aux eaux de pluie,
- Plus globalement, des actions sont engagées en coordination avec le service achats afin d'optimiser le recyclage des déchets et permettre une réutilisation de certains déchets tels que par exemple le papier froissé

pour le calage et la réduction du volume des cartons pour les emballages, mise en place de rotation avec les fournisseurs pour des emballages réutilisables.

■ **Réduire l'impact environnemental, c'est aussi :**

Mettre en place et garantir une veille réglementaire, assurer le suivi des textes applicables et permettre d'apporter assistance quand cela est nécessaire.

Assurer un suivi de la conformité de notre parc machines pour prévenir des risques de pollutions et s'affranchir de risque de contamination des sols (systématisation des bacs de rétention, système de filtration, ...).

Se faire accompagner d'un conseiller à la sécurité pour nous aider à respecter la réglementation en matière de transport des marchandises dangereuses par route. (ADR) Un audit annuel est réalisé afin de mesurer les améliorations engagées. PCM vérifie également que ses transporteurs sont qualifiés pour le transport de ce type de marchandise.

Communiquer les résultats de rejets atmosphériques, des rejets aqueux et la production de déchets auprès de l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des Risques).

La conformité de nos résultats ainsi que les actions engagées suite au dernier bilan énergétique (abandon chaudière fioul, récupération de la chaleur émise par les compresseurs...) montrent notre faible impact environnemental. Les activités du Groupe représentent donc un impact négligeable sur les conséquences liées au changement climatique. Néanmoins, PCM a engagé en 2020 un partenariat avec le CETIM afin de nous aider à mieux gérer et maîtriser nos dépenses énergétiques : accompagnement à la création d'un programme d'actions énergétiques adapté.

PCM a par ailleurs engagé en 2020 un certain nombre de bonnes pratiques (fiche éco gestes) dont les objectifs finaux visent à préserver nos ressources énergétiques, diminuer l'émission des GES (gaz à effet de serre) tout en réalisant des économies. Ces fiches seront diffusées début 2021 sur l'ensemble du Groupe afin d'inciter le personnel à mettre en œuvre ces bonnes pratiques simples et bénéfiques.

PCM est aussi engagé, avec l'aide de son service restauration en France, dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (valorisation de nos déchets non alimentaires tels barquettes plastiques, boîtes de conserves...). PCM favorise aussi une alimentation responsable équitable et durable en privilégiant les achats locaux et de proximité.

Résultats et KPI



755

TONNES DE DÉCHETS

TOTAL VOLUME DÉCHETS DIB/DID

(DIB – DÉCHET INDUSTRIEL BANAL, DID DÉCHET INDUSTRIEL DANGEREUX) :

En 2020 :

755 tonnes de déchets au niveau du Groupe en baisse significative (environ 33 %). Cette diminution s'explique par une baisse de notre activité en 2020, environ 20 % d'heures travaillées de moins entre 2020 et 2019 en raison notamment des conséquences conjuguées des crises sanitaires et pétrole. L'ensemble de ces tris sélectifs restent valorisés.

Les entités prises en compte en 2020 représentent désormais près de 100 % de notre volume de déchets DIB/DID.

En 2019 :

1 133 tonnes de déchets au niveau du Groupe en augmentation significative (environ 20 %). Cette augmentation s'explique par une augmentation des ferrailles à cisailier et des tournures acier par une production plus importante en 2019. Les déchets de bois traités sont aussi en augmentation consécutivement à des opérations de tri en interne. L'ensemble de ces tris sélectifs sont valorisés.

Pour les entités prises en compte en 2019 (ajout du périmètre Chine), 742 tonnes de déchets.

En 2018 :

938 tonnes de déchets, réduits de 3 % en 1 an. Pour les entités prises en compte, 605 tonnes de déchets en 2018, 64 % des déchets Groupe.

Résultats



16 079 M³/AN

CONSOMMATION D'EAU DANS LE GROUPE POUR L'ANNÉE 2020

⊙ 16 079 m³/an, en hausse significative qui s'explique notamment par une fuite importante sur une vanne de circuit d'alimentation sur notre site en France constatée au cours de l'été et une fuite sur un de nos bancs de test aux Etats Unis. Les entités prises en compte en 2020 représentent désormais près de 100 % de notre consommation d'eau pour le Groupe. Un Groupe de travail est constitué afin de diagnostiquer et contenir les consommations excessives enregistrées en 2020.

Consommation d'eau dans le Groupe pour l'année 2019:

4 952 m³/an, en baisse de 11 % en Europe mais en hausse significative aux Etats Unis qui s'explique notamment par l'acquisition de nouvelles entités au Canada.

902 m³/an sur les entités du périmètre 2019
Consommation d'eau dans le Groupe pour l'année 2018:

3 610 m³/an, réduction de 33 % en 1 an
1 558 m³/an sur les 4 entités du périmètre 2018.



Domaine sociétal

GARANTIR LA BONNE PRATIQUE DES ACHATS RESPONSABLES

Enjeu

Dans le cadre de ses opérations et de ses activités, PCM attend de ses fournisseurs qu'ils se mobilisent pour atteindre conjointement les objectifs d'excellence et de compétitivité.

Particulièrement en période de crise sanitaire, le Groupe PCM a tissé des relations de confiance avec ses partenaires sous-traitants et fournisseurs, afin de :

- Tout mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des salariés,
- Assurer une continuité d'activité pour la Supply Chain.

En complément, les engagements suivants restent toujours prioritaires :

- Diminuer l'impact environnemental de leurs activités,
- Défendre une éthique des affaires, selon le code de déontologie PCM,
- Respecter et promouvoir les Droits de l'Homme et du citoyen, ainsi que le droit social.

L'ensemble de ces engagements sont formalisés via « *Les Bonnes Pratiques Achats Responsables* » et appliquées à travers les plans d'animation Fournisseurs.

La politique achats

Gévelot SA s'engage avec ses fournisseurs dans une politique achats afin de satisfaire ses objectifs d'excellence et de compétitivité, en accord avec la politique industrielle et la démarche RSE. Cette politique est commune à tous les clusters et sociétés du Groupe et portée par une organisation internationale.

LA POLITIQUE ACHATS DE PCM

La politique achats a pour but d'acquiescer, au meilleur coût, les biens et services nécessaires à l'activité du groupe et à la satisfaction de nos clients.

Cette politique est commune à tous les clusters et sociétés du groupe. Elle est portée par une organisation qui vise à favoriser l'exploitation des synergies, à mobiliser les progrès d'achats, à améliorer l'efficacité du processus achats, à déployer des outils et des pratiques identiques.

Pour cela, nous développons un panel cible international de fournisseurs responsables et performants, en intégrant la démarche RSE.

La politique achats s'articule autour de trois grands axes :

Garantir la disponibilité et la conformité des produits et services :

- Garantir les livraisons avec un taux de service à 100 %
- Réduire la non-qualité fournisseurs entrées et être diligent sur les conditions spéciales
- Respecter les plannings de développement

Améliorer la compétitivité et la position concurrentielle du Groupe :

- Rechercher le juste nécessaire & adhérer aux plans de compétitivité, nouvelle stratégie de croissance
- Accompagner activement les équipes projets & affaires avec proposition d'innovations technologiques produit-processus
- Suivre des performances par le fournisseur lui-même et capable à déployer des plans de progrès

Déployer une démarche achats responsables :

- Collaborer avec des fournisseurs certifiés et apporter un support spécifique aux fournisseurs OES
- Favoriser la collaboration avec les fournisseurs qui satisfont l'ensemble des exigences PCM
- Respecter les délais de paiement, les exigences environnementales, sociales et sociétales

Outre le respect mutuel du Code de déontologie PCM, la politique achats implique le respect des exigences liées à la conformité.

PCM | keep it moving

La politique achats s'articule autour de trois grands axes :

- Garantir la disponibilité et la conformité des produits et services,
- Améliorer la compétitivité et la position concurrentielle du Groupe,
- Déployer une démarche achats responsables en pérennisant la collaboration avec les fournisseurs.

La politique achats implique non seulement le respect mutuel du Code de déontologie PCM, mais aussi le respect des exigences liées à la Conformité.

Par ailleurs, PCM Europe SAS, filiale du Groupe Gévelot, est signataire de la charte « Achats Fournisseurs Responsables » appliquée dans les processus de l'entreprise; elle attend également de ses fournisseurs une application dans ce sens.

Les actions mises en œuvre

- Durant la crise sanitaire, PCM a veillé particulièrement à :
 - Assurer la santé de tous, en partageant les protocoles sanitaires sur www.pcm.eu avec l'ensemble des fournisseurs,
 - Sécuriser les paiements fournisseurs, en accord avec les échéances légales,
 - Sécuriser la Supply Chain grâce avec ses fournisseurs préférentiels et les fournisseurs locaux,
 - Mettre à jour les stratégies fournisseurs pour capitaliser avec les fournisseurs préférentiels et qualifiés.
- PCM a mis à jour ses Conditions Générales d'Achats sur l'ensemble des pays, en accord avec les exigences légales et de Conformité, et en accord avec la Charte Relation Fournisseur Responsable: elles sont visibles sur www.pcm.eu.
- PCM poursuit son engagement au niveau sociétal et territorial:
 - PCM poursuit le développement des achats

locaux pour l'ensemble de ses entités / pays, afin de rester compétitif et agile,

- PCM continue de collaborer avec les ESAT locaux.
- PCM poursuit sa démarche de réduction de déchets:
 - PCM poursuit sa collaboration avec ses fournisseurs pour réduire leurs emballages industriels,
 - PCM étudie les optimisations de transport permettant de réduire l'empreinte carbone, avec une participation éventuelle au programme FRET21 permettant d'initier une démarche volontaire des entreprises chargeuses pour réduire l'impact carbone lié à leurs transports.

Résultats et KPI



946 FOURNISSEURS ACTIFS

Achats externes directs & indirects, concernant uniquement PCM USA, PCM Middle East et PCM Muscat, PCM Europe et PCM Manufacturing France, PCM Suzhou et Trading. Hors Interco, hors entités au Canada et Royaume-Uni.

173 CONTRATS FOURNISSEURS

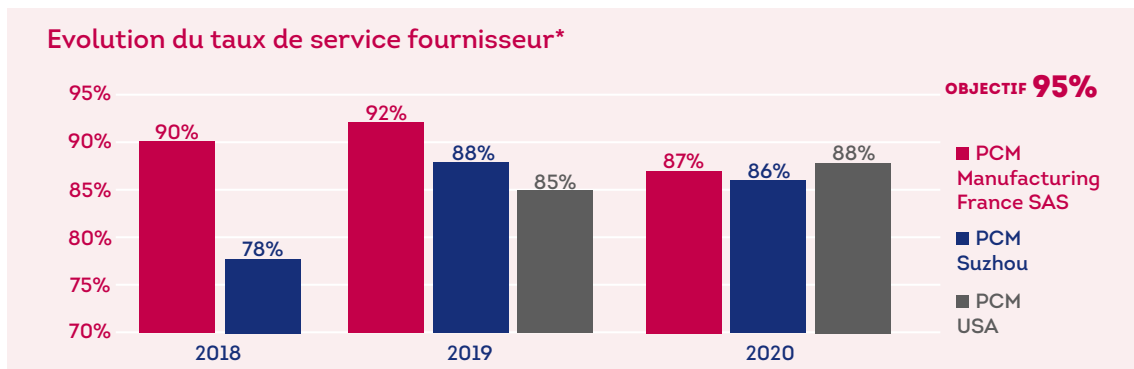
PCM Europe et PCM Manufacturing France (achats directs & achats indirects)

61% du chiffre d'affaires achats est contractualisé.

39% est lié par les Conditions Générales d'Achats formalisées (formalisées sur les commandes d'achats et partagées sur www.pcm.eu).

Taux de service fournisseurs*

La fiabilité des fournisseurs a permis d'assurer une continuité d'activité sur toutes les entités industrielles; malgré tout, la crise sanitaire a eu un impact majeur sur le Taux de Service fournisseurs:



*% de livraison livrées en accord avec l'Accusé de Réception de Commande (ARC)



Domaine éthique et corruption

| PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION |

Enjeu

Les valeurs de conformité, d'éthique et de déontologie sont primordiales dans les relations que le Groupe Gévelot et ses employés entretiennent avec les autorités, nos clients, nos fournisseurs, nos banques et toutes les autres parties prenantes.

Les risques de sanctions financières et pénales, la dégradation possible de l'image, font peser une menace constante sur toute entreprise qui ne se préoccuperait pas de l'éthique de ses activités et de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Il est donc primordial pour le Groupe Gévelot de continuer à déployer une approche globale vertueuse sur l'ensemble des sujets liés à l'éthique.

De plus, le Groupe considère comme fondamental le respect des valeurs universelles et des droits de l'homme.

Il entend ainsi se conformer :

- À la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier en ce qui concerne le refus du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire, ainsi que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains,
- Aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

La politique

Le Groupe entend exercer ses activités en toute honnêteté et impartialité, en conformité non seulement avec les lois, les conventions et les réglementations en vigueur dans les différents pays où le Groupe intervient, mais aussi avec les principes décrits dans son Code de déontologie.

Il est important qu'il soit appliqué en permanence dans le cadre des relations avec les collaborateurs, les partenaires extérieurs du Groupe et ses concurrents, ses clients, ses actionnaires et, de manière plus générale, la société civile. Pour ce faire, le Groupe s'engage à maintenir à jour ses politiques internes et procédures pour toujours se conformer aux lois et règlements qui s'appliquent à lui.

Le Groupe attend de ses collaborateurs et partenaires extérieurs qu'ils respectent également l'ensemble des droits fondamentaux, ainsi que les réglementations locales en vigueur en matière d'emploi et de conditions de travail.

Le Groupe s'engage à observer les législations et réglementations sur l'emploi applicables partout où il opère.

Chaque collaborateur doit veiller au respect de l'ensemble de ces droits fondamentaux et ne rien faire qui puisse compromettre ces engagements - notamment ceux qui prévoient la liberté d'association, le respect de la vie privée, l'interdiction du travail forcé ou celui des enfants et la suppression des discriminations face à l'emploi - conformément aux règles établies par l'OIT.

Par ces différentes actions, le Groupe Gévelot se prépare aux multiples challenges liés à la conformité et de continuer à opérer en toute conformité avec les lois et règlements qui s'appliquent à lui.

Les actions mises en œuvre

■ **Mise en place d'une Newsletter conformité**
Deux Newsletter Conformité ont été envoyées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe Gévelot en 2020. Le but est de partager des informations générales autour des sujets de la conformité (corruption, embargos, RGPD, ...), de rappeler les bons comportements à adopter et les mesures déjà en place au sein du Groupe Gévelot. Ces communications participent à la volonté de diffuser au maximum une culture de la conformité au sein du Groupe Gévelot.

■ Des formations en ligne

En parallèle, un e-learning « *Introduction à la conformité* » a été suivi par tous les collaborateurs, afin de leur transmettre les notions importantes de la conformité et qu'ils sachent comment réagir et qui contacter en cas de doute ou de problème. De plus, des campagnes de sensibilisation à l'éthique et à la prévention et à la lutte contre la corruption sont régulièrement menées par le responsable conformité Groupe auprès des employés à travers le monde.



LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :

un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot.

Un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot est la prévention et la lutte contre la corruption.

Afin que les collaborateurs soient capables d'identifier les tentatives de corruption, et sachent y apporter la réponse adéquate, un e-learning « *Prévention et lutte contre la corruption* » a été réalisé et suivi en 2020 par 41 collaborateurs (41 en 2019) considérés comme potentiellement exposés à ce risque. Cet e-learning traite des différents types de corruption que les collaborateurs peuvent rencontrer, et leur donne les clés pour pouvoir les refuser.

Des formations en présentiel sur la conformité étaient prévues sur l'année 2020 (Russie, Canada, Italie) mais n'ont pu avoir lieu suite à la crise de la Covid-19. Néanmoins des formations à distance avec le Canada (PCM ALS - 19 personnes) et l'Italie (Sydex - 3 personnes) ont été réalisées par le responsable conformité groupe avec les équipes locales.

■ La Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est le nouveau texte de l'Union Européenne qui définit les règles et obligations qui s'appliquent au traitement des données à caractère personnel. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Son but est de renforcer les droits des personnes, de responsabiliser les acteurs traitant des données et de faciliter la coopération entre les autorités de protection des données.

Le Groupe Gévelot s'engage à traiter de manière conforme toutes les données personnelles en sa possession dans le cadre de ses responsabilités liées à la RGPD. Des procédures ont donc été mises en place, ainsi que la nomination d'un Data Protection Officer pour coordonner le tout.

■ Prévention du délit d'initié

Dans le cadre de la prévention du délit d'initié, le Groupe Gévelot a établi une notice d'information destinée aux personnes identifiées comme potentiellement détentrice d'informations privilégiées. Cette notice a pour objectif de rappeler que chacun est, à titre personnel, concerné par la législation française relative aux délits et manquements d'initiés, et plus particulièrement ceux relatifs à l'utilisation ou à la divulgation d'informations privilégiées.

Cette législation concerne potentiellement tous les actionnaires (associés), dirigeants, salariés et personnes non-salariés du Groupe Gévelot, qu'ils soient, ou non, actionnaires, dirigeants, salariés ou non-salariés de la société Gévelot, quelle que soit la société du Groupe au sein de laquelle ils travaillent ou exécutent leurs fonctions/mandats, le pays où ils résident et leur nationalité.

Conformément à la réglementation qui lui est applicable, la société Gévelot est tenue d'établir, de mettre à jour, et de tenir à disposition de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) des listes des personnes ayant accès, de manière régulière ou occasionnelle, à des informations dites « *privilégiées* » la concernant directement ou indirectement.

Les tiers ayant, dans les mêmes conditions, accès à ces informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec la société Gévelot font également l'objet d'une liste. Il est à noter que l'absence de mention d'une personne sur une liste ne préjuge en rien de sa qualité éventuelle d'initié. Les personnes inscrites sur le registre des initiés sont informées par courrier et reçoivent la notice d'information sur la prévention du délit d'initié.

Cette liste, communiquée à l'AMF sur sa demande, est conservée par Gévelot pendant un délai de cinq ans à compter du jour de son établissement ou son actualisation.

Afin de respecter la réglementation en matière de prévention du délit d'initié et respecter le Règlement Général sur la Protection des Données, Gévelot s'est doté d'une plateforme digitale de gestion des listes d'initiés offrant une gestion optimale et sécurisée de ces listes.

D'autre part, la société Gévelot est tenue d'informer les personnes concernées des règles applicables en matière de détention, de communication et d'utilisation d'une information privilégiée, et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles. Cette information est automatiquement adressée par courrier (postal ou électronique) chaque début d'année civile aux personnes inscrites sur le registre des initiés.

Résultats et KPI

Degré d'implication du Groupe Gévelot dans la prévention et la lutte contre la corruption



45 %
POURCENTAGE DES
EMPLOYÉS POTENTIELLEMENT
EXPOSÉS AUX RISQUES
DE CORRUPTION

ayant suivi le e-learning
« Prévention et lutte contre la
corruption » en 2020
SOIT 41 PERSONNES SUR 91

+13
points
/2019

⌚ En 2018, 1^{re} année de la DPEF, le public considéré comme à risque et nécessitant une formation de prévention à la corruption au niveau Groupe s'élevait à 267 personnes.

Sur ces 267 personnes, 97 ont suivi le e-learning **LE9004** sur l'année, soit 36%. En 2019, pour la seconde année, en excluant les personnes déjà formées en 2018, en ajustant les critères de sélection et en tenant compte des entrants et sortants, un total de 134 personnes devait suivre la formation.

43 l'ont effectivement fait, soit 32%. Pour la troisième année, en 2020, 41 collaborateurs supplémentaires ont validé cette formation en lignes, soit 45% des restants.

Sur les deux dernières années, en cumulé, nous arrivons à 82 personnes formées sur le sujet de la prévention et de la lutte contre la corruption, soit 63% des 267 personnes ciblées au départ.

LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE |

Enjeu

Le Groupe Gévelot, société cotée en bourse, a l'obligation et le souhait de respecter les lois et règlements visant à lutter notamment contre l'évasion fiscale.

La politique

Gévelot est un Groupe français qui tient son succès depuis 200 ans essentiellement à un actionariat familial et opère dans plus de 100 pays. Cependant, au 31 décembre 2019, le Groupe n'est implanté dans aucun pays visé par la liste française des ETNC (états ou territoires non coopératifs) ou la liste dite « *noire* » de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs.

La politique du Groupe Gévelot est de prendre toutes les mesures pour ne pas être impliqué, sciemment ou non, dans des opérations frauduleuses. Le Groupe suit les recommandations de l'OCDE et les évolutions internationales sur ce thème.

Les actions mises en œuvre

- Existence et diffusion aux équipes Finance du Manuel financier Groupe décrivant toutes les règles financières obligatoires et applicables.
- Existence et application d'une politique de prix de transfert conforme aux principales recommandations de l'OCDE.

- Suivi permanent et diffusion de la liste française des ETNC (états ou territoires non coopératifs) ou la liste dite « *noire* » de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs. Rajout de ces pays à la liste des pays bloqués dans le CRM du Groupe et nécessitant une analyse approfondie par le Responsable conformité groupe.

Résultats et KPI



0
CONTRÔLES FISCAUX
OUVERTS EN 2020
SUR LES SOCIÉTÉS
DANS LE PÉRIMÈTRE
DPEF



0 %
CONTRÔLE AYANT
GÉNÉRÉ EN 2020
UN REDRESSEMENT
FISCAL LIÉ À DE
L'ÉVASION FISCALE

The top half of the page features a dark blue background with a large, glowing, circular pattern of red and blue dots. A red diamond shape is superimposed on this background, containing the word "Gévelot" in white, bold, sans-serif font. Below the diamond, a grayscale image shows a robotic hand on the left and a human hand on the right, both reaching towards each other in a gesture of connection or interaction.

Gévelot

3. PERSPECTIVES

UN AVENIR RESPONSABLE

Le Groupe Gévelot s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses performances RSE et les résultats obtenus pour l'année écoulée confortent le Groupe dans sa démarche de responsabilité sociétale.

Ainsi, Gévelot renforce ses actions pour l'année à venir notamment dans le cadre de son programme RSE engagé depuis 2018.

De plus, Gévelot continue ses efforts pour développer des produits avec une consommation d'énergie diminuée. Dans un effort mondial de lutte contre le changement climatique, de limitation de la consommation de ressources naturelles et de transition énergétique, les systèmes de gestion de l'énergie deviendront indispensables. Ils permettent également d'intégrer des sources d'énergie de plus en plus décentralisées dans le cycle énergétique. Des solutions d'automatisation intelligentes et intégrées offriront aux clients une valeur ajoutée décisive dans l'utilisation et l'optimisation des énergies consommées.

D'autre part, le Groupe s'attache à rester agile et adaptable, deux des attributs les plus importants dont les entreprises auront besoin pour réussir à l'avenir. L'adaptabilité est importante car l'environnement d'exploitation évolue très rapidement et le rythme rapide des changements technologiques a rendu le marché instable et imprévisible. L'agilité permet aux entreprises de se lancer sur de nouveaux marchés. Les besoins des clients changent constamment et pour répondre à l'évolution des marchés, nos méthodes d'innovation et de production devront disposer de modes de fonctionnement flexibles, d'outils de production reconfigurables et de ressources humaines adaptées. Les modèles classiques d'organisation du travail

et de formation devront être adaptés pour fournir les compétences requises par les évolutions techniques.

Enfin, **la digitalisation** impulsée par un Monde connecté concerne toutes les entreprises d'aujourd'hui et du futur.

Le simple fait de mettre en œuvre une technologie n'entraîne pas une transformation numérique, mais il sera essentiel pour notre organisation de tirer le potentiel de ces technologies. En fait, la transformation numérique est la transformation de l'entreprise.

Le terme « *transformation* » désigne un changement fondamental dans les activités quotidiennes d'une organisation, allant des types de produits et services qu'elle produit à la manière dont elle les fournit. La transformation numérique du commerce consiste à faire les choses différemment, à créer de nouvelles conceptions commerciales en combinant les technologies numériques pour estomper les frontières entre le monde physique et le monde virtuel. Il ne s'agit pas seulement d'automatiser ou d'insérer une technologie dans un processus existant. La transformation numérique est la réinvention d'une organisation grâce à l'utilisation de la technologie numérique pour améliorer ses performances et servir ses mandants.

L'objectif est de créer et d'offrir une nouvelle valeur aux clients, pas seulement d'améliorer ce qui est déjà fait ou offert. Les activités numériques offrent d'énormes possibilités d'innovation et d'avantage concurrentiel. La création de cette valeur nécessite de repenser nos modes de fonctionnement et Gévelot poursuit ses réflexions en ce sens.

The image features a red diamond-shaped logo with the word "Gévelot" in white, set against a background of blue and purple particle effects. Below the logo, a black and white photograph shows a hand writing on a document with a pen, while another hand is visible in the background. The bottom half of the image is white.

Gévelot

4.NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La note méthodologique présente les différentes étapes de construction de la Déclaration de Performance Extra Financière 2020 du Groupe Gévelot. Ainsi, le protocole de sélection des risques, la définition du périmètre et les définitions des notions répertoriées dans la Déclaration de Performance Extra Financière sont communiqués dans cette note.

Elle est disponible au siège social de Gévelot situé 6 boulevard Bineau à Levallois-Perret et est consultable sur demande en adressant un courrier à l'adresse postale du Groupe ou un email à : contact@gevelot-sa.fr

PLAN DE LA NOTE MÉTHODOLOGIQUE

A - Définition du périmètre

- Organisation générale
- Règles d'intégration
- Variation du périmètre
- Fréquence de reporting
- Période et historique
- Périmètre et organisation

B - Procédure de reporting et calendrier

- Responsabilités
- Calendrier

C - Contrôles et vérifications

- Vérification externe
- Contrôles internes

D - Processus de mesure et de calcul

- Calculs des données et hiérarchisation des approches
- Méthodes de mesures, de calculs et standards utilisés

E - Définitions des indicateurs et règles de calcul

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA- FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Gévelot SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Gévelot SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi que les informations prévues au 2^e alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir les entités de France, Allemagne, Italie, Chine, Royaume-Uni, USA et Canada et couvrent 78,4% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre fin décembre 2020 et mi-mars 2021 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 6 entretiens avec 6 personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, ressources humaines, santé et sécurité, environnement, conformité et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- La Déclaration porte sur un périmètre limité aux entités France, Allemagne, Italie, Chine, Royaume-Uni, Etats-Unis et Canada qui ne représente que 78,4 % de l'effectif total du Groupe. En outre, le résultat « Nombre d'accords signés » ne couvre que le périmètre France, le résultat « Nombre de contrats fournisseurs signés » et l'indicateur clé de performance « Taux de service fournisseur » ne couvrent pas le Canada et le Royaume-Uni.
- Aucun indicateur clé de performance n'est présenté pour la politique relative au «maintien de la qualité du dialogue social».

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2021

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Romain Bardoz
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département
Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- L'évolution et le nombre d'accidents avec arrêt de travail ;
- Le taux de féminisation ;
- Le nombre d'alternants dans le Groupe ;
- Le nombre d'accords signés ;
- L'évolution et le nombre d'e-learning ;
- L'évolution et le nombre d'actions du comité RSE Groupe ;
- L'évolution et le volume de tonnes de déchets DIB/DID ;
- La consommation d'eau ;
- Le taux de service fournisseur ;
- Le nombre de contrats fournisseurs signés ;
- Le degré d'implication du Groupe Gévelot dans la prévention et la lutte contre la corruption ;
- Le pourcentage d'employés potentiellement exposés aux risques de corruption ayant suivi l'e-learning « Prévention et lutte contre la corruption » ;
- Le nombre de contrôles fiscaux ouverts en 2020 sur les sociétés dans le périmètre DPEF ;
- Le nombre de contrôles ayant généré un redressement fiscal en 2020.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- La formation des collaborateurs aux mesures barrières et la formation au système normatif ISO 45001 ;
- Les sessions de communication sur les incidents sécurité et les situations dangereuse détectées sur la plateforme Yokten ;
- L'adhésion à l'association « Elles bougent » ;
- Les accords de télétravail et de salaire ;
- La création d'un catalogue en ligne pour les formations ;
- La newsletter RSE et le don de masques à une association d'aide à domicile ;
- Le contrat de partenariat avec CETIM ;
- L'accord PCM avec deux ESAT locaux ;
- La newsletter Conformité ;
- L'ajout des pays bloqués de la liste française des ETNC dans le CRM Groupe ;
- La politique des prix de transfert.



Société Anonyme au capital de 26 932 500 euros
 Siège social: 6, boulevard Bineau
 92300 Levallois-Perret
 562 088 542 R.C.S. Nanterre
www.gevelot-sa.fr

6, boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

www.gevelot-sa.fr

